

**ALERTE de niveau JAUNE**

**- Vigilances en cours : vent violent + pluie-inondation : JAUNES**

**- Situation à surveiller par ailleurs : possible passage en vigilance vagues submersion et crues JAUNE le 8 mai matin pour la marée du soir (et du jeudi matin)**

**DESTINATAIRES** : cf listings (cf liste page 2)

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- et le service des prévisions des crues.

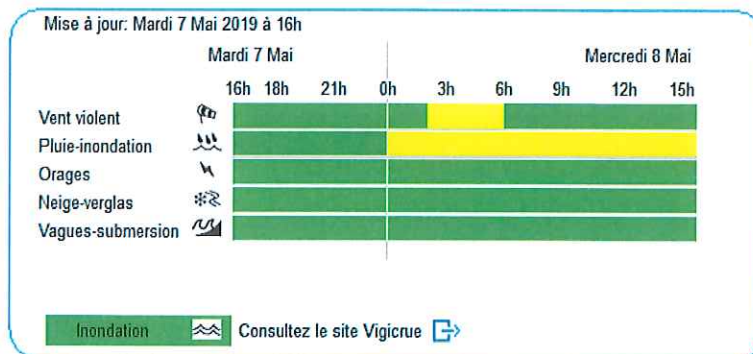
**1) Vent violent et pluie inondation**

Dès cette fin d'après-midi, ainsi que mercredi 8 mai et jusqu'au jeudi 9 mai au matin, le temps sera agité, ponctuellement très agité cette nuit et demain, avec deux passages pluvieux (10-20 mm, localement 30 mm pour la période), potentiellement orageux, et du vent très fort.

Les rafales atteindront fréquemment dans l'intérieur des terres les 60 à 80 km/h de secteur Sud puis Sud-Ouest, mais elles dépasseront ponctuellement les 100 à 110 km/h le long des côtes Sud du Finistère au Morbihan.

**PERIODE A RISQUE :**

Période de vent et de pluie les plus forts : deuxième partie de nuit de mardi à mercredi puis mercredi en fin de journée/1ère partie de nuit. La Vigilance sera Jaune pour la pluie et le vent.



**2) vigilance vagues submersion et crues POSSIBLES : Situation à surveiller pour la pleine mer du soir le**

**8 mai** : possible passage en vigilance vagues submersion et crues le 8 mai compte-tenu de très fortes vagues côté Sud du Finistère et d'une surcote de 50 cm à la pleine mer du soir le mercredi 8 mai .

**Horaires des pleines mers :**

- à Brest : 20h13 – coefficient de marée 81
- consulter les horaires pour votre commune

**CONSIGNES**

**Le préfet demande aux maires :**

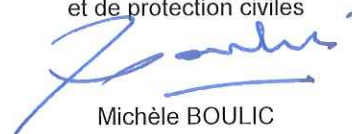
- ✓ **Prendre toutes mesures de prévention des risques :**
  - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
  - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - **En cas de vigilance vagues submersion :**
    - ✓ D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
    - ✓ d'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
  - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
  - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-après.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :
  - METEO : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
  - CRUES : <http://vigicrues.gouv.fr>
  - sur les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>
  - ainsi que les conditions de circulation : sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 7 mai 2019 à 16 h

Pour le Préfet  
Le chef du service interministériel de défense  
et de protection civiles



Michèle BOULIC